



**HAL**  
open science

## Mobilisation de la filière agroalimentaire en Rhône-Alpes

Jérôme Chardeyron

► **To cite this version:**

Jérôme Chardeyron. Mobilisation de la filière agroalimentaire en Rhône-Alpes. Troisième Congrès francophone sur les troubles musculosquelettiques (TMS). Échanges et pratiques sur la prévention / Organisé par l'Anact et Pacte, May 2011, Grenoble, France. halshs-00602212

**HAL Id: halshs-00602212**

**<https://shs.hal.science/halshs-00602212>**

Submitted on 12 Jul 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Mobilisation de la filière agroalimentaire en Rhône-Alpes**

Jérôme Chardeyron

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – Carsat Rhône-Alpes, France

Communication au

**3<sup>ème</sup> Congrès francophone sur les troubles musculosquelettiques**

*Échanges et pratiques sur la prévention*

Grenoble, 26-27 mai 2011

Organisé par :

L'Anact : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail et

Pacte : Unité mixte de recherche du CNRS et de l'Université de Grenoble

pour le Groupe de recherche francophone sur les troubles musculosquelettiques

## Congrès francophone TMS du 26-27 mai 2011 à Grenoble

le 7 avril 2011

### Atelier 3 « Méthodes et Outils de mobilisation des entreprises » Mobilisation de la filière agroalimentaire en Rhône-Alpes / intervenant Carsat

Dans les CARSAT, CRAM et CGSS, les préventeurs mènent de nombreuses interventions individuelles. Elles permettent d'accompagner des entreprises dans la prévention des TMS en mobilisant des compétences internes ou parfois externes.

Ces actions individuelles sont nécessaires mais ne permettent pas une action de masse de prévention des TMS.

Un premier niveau d'agrégat des interventions individuelles permet d'obtenir des effets de synergie appréciable. Pour cela certaines CARSAT, CRAM et CGSS mettent en place des actions avec plusieurs entreprises d'un même métier afin de pouvoir transmettre à l'ensemble d'un secteur d'activité un diagnostic, des pistes de prévention ...

Cependant ces interventions précieuses restent rares et liées à notre capacité d'action et de pérennisation.

Aussi elles doivent être complétées par des actions collectives en partenariat avec des branches professionnelles ou avec des acteurs de territoires (SST, CCI ...), afin :

- de mobiliser plus d'entreprises pour prévenir les TMS
- de mobiliser des partenaires, des ressources : porteurs de projets, financeurs, intervenants ...
- de mettre en place des échanges durables entre les entreprises
- de pérenniser les actions
- d'obtenir et de concentrer des moyens.

L'ensemble des actions individuelles et collectives peut alors permettre d'agir sur les déterminants des entreprises mais aussi de remonter aux déterminants sur lesquels peuvent agir les filières professionnelles : actions auprès des clients et des fournisseurs, conception, accord de branches ...

Pour des actions avec les filières professionnelles, il est important d'évaluer la volonté et le niveau d'implication possible de l'organisation professionnelle concernée.

Elle peut être :

- intéressée : l'organisation professionnelle veut et peut mobiliser des entreprises et doit être accompagnée pour monter le dispositif, formaliser la convention, trouver des compétences pour permettre son déroulement ;
- engagée : elle veut et peut mobiliser des entreprises et est en capacité de monter un dispositif, de trouver des compétences ;
- experte : elle veut et peut mobiliser des entreprises, a des compétences en interne et peut maintenir la mobilisation des entreprises.

Il est également important d'évaluer la capacité de l'organisation professionnelle à piloter l'action.

### 1/ IDENTIFICATION de la filière agroalimentaire

une sinistralité préoccupante, un contexte exigeant mais des opportunités d'action ...

La filière agroalimentaire présente une sinistralité préoccupante :

1 salarié a de 2 à 3 fois plus de risques d'avoir un Accident du Travail et 2 fois plus de risques d'avoir un Trouble Musculo-Squelettique, que la moyenne des autres secteurs d'activité.

Ce secteur présente une grande diversité de métiers qui ont tous en commun des enjeux liés à l'hygiène alimentaire et des enjeux socio-économiques très prégnants pour les chefs d'entreprise :

- crises très médiatisées,
- forte dépendance amont (matières premières) et forte pression aval (grande distribution),
- difficultés de recrutement, de fidélisation, de qualification,
- industries très tournées vers le produit et les savoir-faire, parfois très peu automatisées,
- fortes contraintes de températures, de gestes répétitifs, de flux tendus ...

Il a également pour particularité de voir ses activités réparties sur 2 régimes : général et agricole. Pour autant, des opportunités de mobilisation pour appréhender la prévention des risques professionnels dans cette filière restent à saisir, tels que les coûts de cotisation AT-MP élevés, les difficultés liées à l'emploi, les synergies à exploiter avec la méthode HACCP d'analyse des risques sanitaires ...

En région, les acteurs de l'agroalimentaire sont présents par le biais de représentations professionnelles (Association Régionale des Industries Agroalimentaires, syndicats professionnels ...), de centres de formation et écoles spécialisées, de centres techniques de recherche et d'accompagnement (technopôles), des associations ...

## **2/ MOBILISATION et actions**

D'une manière générale, lorsqu'on a identifié l'organisation professionnelle et les différents acteurs qui peuvent jouer un rôle dans une action collective, il est nécessaire de :

- Construire l'action :
  - Connaître les enjeux, les préoccupations des partenaires
  - Partager des objectifs à court, moyen, long terme : choix d'une thématique, de la cible ...  
, il peut parfois être pertinent de développer un partenariat pour atteindre des objectifs modestes à court terme afin d'établir des relations pérennes de confiance et donner envie d'aller plus loin
  - Structurer l'action
    - Constituer le groupe-projet (organisation professionnelle, CARSAT, ARACT, SIST , DIRECCTE, OPPBTP ...);
    - Définir le mode d'action (sensibilisation, formation – action, intervention de consultants ...);
    - Préciser les rôles et les missions de chacun ;
    - Préciser les délais et les moyens (en temps et financiers) ;
    - Définir, si nécessaire, le cahier des charges des intervenants.
  - Formaliser l'ensemble du dispositif
  - Choisir des entreprises bénéficiaires de l'action collective
  - Choisir les intervenants

- Définir les modalités de l'évaluation :

Pour qu'une action collective puisse être déployée, l'étape d'évaluation est capitale.

L'évaluation se fait généralement selon 5 critères : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et les impacts de l'action réalisée.

- Pertinence : les objectifs de l'action correspondent-ils bien à des besoins identifiés comme prioritaires lors de l'état des lieux préalable, pour les partenaires, pour la cible, pour l'environnement ?
- Cohérence : les moyens, ressources, interventions mis en place ont-ils permis de remplir les objectifs ?
- Efficacité : quel est le rapport entre les résultats concrets produits et les objectifs initiaux ? ;
- Efficience : quel est le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus ?;
- Impact : quels sont les changements provoqués par l'action sur la cible et sur l'environnement. ?

- Envisager les conditions pour un futur déploiement :

Ce déploiement peut être très variable : de la diffusion des résultats de l'action collective aux autres entreprises (guide de bonnes pratiques, communication internet, réunions d'information), jusqu'à un engagement de l'Organisation Professionnelle d'avoir une personne porteuse d'un projet de déploiement.

Il est fréquemment nécessaire de mobiliser des financements pour :

- les actions des intervenants en phases collectives et individuelles,
- la prise en charge des coûts liés à la gestion logistique,
- le transfert des acquis vers d'autres entreprises.

Dans la plupart des actions, il est intéressant que les entreprises financent elles-mêmes une partie afin de marquer leur engagement.

Au delà des entreprises, à titre d'exemples, les financeurs possibles sont : l'ARACT ( FACT ...), la DIRECCTE (crédits d'appui ...), la CARSAT (convention, aides financières simplifiées ...), le Département, la Région... ainsi que les OPCA (organismes collecteurs des fonds de formations des entreprises) pour les journées de formations.

Dans le cas de la filière agroalimentaire en Rhône-Alpes :

En 2008, à partir de plusieurs données d'entrée que sont

- la demande émergente de certaines entreprises
- l'identification des besoins par les préventeurs
- notre connaissance des acteurs régionaux
- la volonté du représentant de la profession,

une action collective expérimentale a été construite pour accompagner un collectif de 8 entreprises :

« prévention des TMS dans l'agroalimentaire : concilier santé et productivité dans l'investissement industriel ».

Pilotée par l'un des acteurs techniques locaux, et accompagnée par un consultant, elle a conduit à une capitalisation des résultats obtenus sous forme d'un guide méthodologique et de films témoignages.

Au-delà, cette action a permis la structuration d'un réseau régional des partenaires concernés, 12 partenaires au total.

Ce réseau, aujourd'hui doté d'une identité visuelle (logo) propose une offre d'accompagnement aux entreprises, via différents outils : coordination des plans actions, communication sur les rôles de chacun, partage d'expériences et de compétences, production d'outils ...

Deux autres dispositifs collectifs expérimentaux ont depuis vu le jour, permettant une capitalisation globale des résultats obtenus. Ils diffèrent par le thème abordé et par le public cible (approche croisée de 3 expertises que sont ergonomie - gestion industrielle - pratiques managériales, conception hygiénique et ergonomique des équipements de l'agroalimentaire) mais restent semblables sur la démarche.

Toutefois, force est de constater que peu d'entreprises restent directement impactées par ces dispositifs, lourds et coûteux en temps et en budget.

Une réflexion est depuis en cours sur le déploiement auprès du plus grand nombre d'entreprises possible par le biais d'outils de communication, d'évènements, de formations, de dispositifs collectifs «allégés et reproductibles », qui seraient créés par le réseau de partenaires puis mis en œuvre par des relais.

### **3/ DIFFICULTES RENCONTREES et perspectives**

Pour maintenir la mobilisation et des démarches durables de prévention au sein des entreprises et de l'organisation professionnelle, les difficultés peuvent être de 4 ordres :

- liées aux acteurs qui étaient présents dans les actions en entreprises et dans la profession et qui peuvent changer de missions ...
- liées spécifiquement à la filière : diversité des métiers, contradictions hygiène alimentaire- sécurité, représentativité et élan donné par la profession, intérêt à long terme des porteurs de projets ...
- liées à la mobilisation durable des entreprises : difficultés à pérenniser les démarches et à rendre autonome les entreprises ...
- liées au financement des actions de prévention des risques : difficultés à trouver des financements pérennes et reproductibles, en dehors des expérimentations ...

En conclusion, pour mobiliser de manière durable les entreprises : 3 modes d'intervention interagissent continuellement

- l'action directe en entreprise
- la capitalisation des expériences
- le déploiement par la valorisation des expériences et la diffusion d'outils pouvant développer l'autonomie des entreprises